

FR

ANNEXE

**RÉSUMÉ DES CARACTÉRISTIQUES DU
PRODUIT POUR UN PRODUIT BIOCIDÉ**

Brodifacoum 25 paste-LU-fr

Type(s) de produit

TP14: Rodenticides

Numéro d'autorisation: 240/23/L-M00-000 1-2

Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides: LU-0031405-0002

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES	3
1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit	3
1.2. Titulaire de l'autorisation	3
1.3. Fabricant(s) du produit	3
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	3
2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT	4
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit	4
2.2. Type(s) de formulation	4
3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE	5
4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)	6
4.1. Description de l'utilisation	6
4.2. Description de l'utilisation	7
4.3. Description de l'utilisation	9
4.4. Description de l'utilisation	10
5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION	13
5.1. Consignes d'utilisation	13
5.2. Mesures de gestion des risques	13
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	14
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	14
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	14
6. AUTRES INFORMATIONS	16

Chapitre 1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Nom commercial/noms commerciaux du produit

Nom commercial/noms commerciaux	Brodifacoum 25 Paste Talon® SoftXT
---------------------------------	---------------------------------------

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	Rentokil Initial Limited
	Adresse	Hazel House Millennium Park - Naas Irlande
Numéro de l'autorisation		240/23/L-M00-000 1-2
<i>Numéro de l'autorisation du registre des produits biocides</i>		LU-0031405-0002
Date de l'autorisation		10/01/2024
Date d'expiration de l'autorisation		01/07/2024

1.3. Fabricant(s) du produit

Nom du fabricant	Rentokil Initial Supplies
Adresse du fabricant	Webber Road, Knowsley Industrial Estate L33 7SR Liverpool Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Rentokil Initial Supplies site 1 Webber Road, Knowsley Industrial Estate L33 7SR Liverpool Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	Brodifacoum
Nom du fabricant	Pelgar International Limited
Adresse du fabricant	Unit 13, Newman Lane, Alton, GU34 2QR Hampshire Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Emplacement des sites de fabrication	Pelgar International Limited site 1 Prazska 54 28002 Kolin Tchéquie

Substance active	Brodifacoum
Nom du fabricant	Syngenta Crop Protection AG
Adresse du fabricant	Schwarzwaldallee 215 CH-4002 Basel Suisse
Emplacement des sites de fabrication	Syngenta Crop Protection AG site 1 BASF plc., Lower Road, Halebank WA8 8NS Widnes Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Chapitre 2. COMPOSITION ET FORMULATION DU PRODUIT

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Brodifacoum	3-[3-(4'-bromobiphenyl-4-yl)-1,2,3,4-tetrahydro-1-napthyl]-4-hydroxycoumarin	substance active	56073-10-0	259-980-5	0,0025

2.2. Type(s) de formulation

RB Appât (prêt à l'emploi)

Chapitre 3. MENTIONS DE DANGER ET CONSEILS DE PRUDENCE

Mentions de danger	<p>H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes (sang) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée {1:indiquer la voie d'exposition s'il est formellement prouvé qu'aucune autre voie d'exposition ne conduit au même danger: }.</p> <p>EUH208: Contient du (de la) <name of sensitising substance>. Peut produire une réaction allergique.</p>
Conseils de prudence	<p>P314: Get medical advice/attention if you feel unwell.</p> <p>P501: Éliminer le contenu dans conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.</p> <p>P501: Éliminer le récipient dans conformément aux réglementations nationales/régionales applicables.</p>

Chapitre 4. UTILISATION(S) AUTORISÉE(S)

4.1. Description de l'utilisation

Tableau 1. Utilisation 2.1 – Pâte - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisésPoints d'appâts couverts et protégés
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage. Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	<i>Conditionnement minimum de 3 kg.</i> °Tubes ou cartouches blanches en HDPE de 300g dans des cartons de 5 kg à 10 kg.

°Tubes ou cartouches blanches en HDPE de 400g dans des cartons de 5 kg à 10 kg.

4.1.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.

4.1.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.

- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.

- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.

- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.

4.1.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.1.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.1.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

4.2. Description de l'utilisation

Tableau 2. Utilisation 2.2 – Pâte - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique

	<p>Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>extérieur autour de bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés Points d'appâts couverts et protégés</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage.</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels formés
Dimensions et matériaux d'emballage	<p>Conditionnement minimum de 3 kg.</p> <p>°Tubes ou cartouches blanches en HDPE de 300g dans des cartons de 5 kg à 10 kg. °Tubes ou cartouches blanches en HDPE de 400g dans des cartons de 5 kg à 10 kg.</p>

4.2.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques. Placer les points d'appât dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Remplacer tout appât dans les points d'appât qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.
- Retirer tout produit restant au terme de la période de traitement.
- Pour un usage extérieur, les points d'appâtage doivent être couverts et placés dans des sites stratégiques afin de minimiser l'exposition aux espèces non-cibles.

4.2.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels (par exemple, les usagers de la zone traitée et ses environs) de la campagne de dératisation.
- Envisager l'adoption de mesures de lutte préventives (combler les trous, retirer autant que possible les aliments et boissons éventuels, etc.) pour améliorer l'ingestion du produit et réduire le risque de nouvelle infestation.
- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, chercher et retirer régulièrement les cadavres de rongeurs pendant la période de traitement.
- Ne pas utiliser le produit en guise d'appât permanent pour éviter l'invasion de rongeurs ou surveiller les activités des rongeurs.
- Ne pas utiliser le produit dans le cadre de traitements par appâtage pulsé.
- Ne pas placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.2.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des points d'appât sont placés près des eaux de surface (p. ex. rivières, étangs, canaux d'eau, digues, fossés d'irrigation) ou à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.2.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.2.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

4.3. Description de l'utilisation

Tableau 3. Utilisation 2.3 – Pâte - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels – intérieur

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i> Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Rattus rattus</i> Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles
Domaine(s) d'utilisation	utilisation en intérieur intérieur
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Application des appâts Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	Taux d'application: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage.

	Dilution (%): 0 Nombre et fréquence des applications: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation.
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<i>Conditionnement minimum de 3 kg.</i> °Tubes ou cartouches blanches en HDPE de 300g dans des cartons de 5 kg à 10 kg. °Tubes ou cartouches blanches en HDPE de 400g dans des cartons de 5 kg à 10 kg.

4.3.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au début du traitement [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours] [pour les rats - au minimum tous les 5 à 7 jours], puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.

4.3.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir section 5.2

4.3.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité de systèmes d'évacuation des eaux, s'assurer que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau

4.3.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.3.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

4.4. Description de l'utilisation

Tableau 4. Utilisation 2.4 – Pâte - Souris domestiques et/ou rats – Utilisateurs professionnels – extérieur autour de bâtiments

Type de produit	TP14: Rodenticides
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	Non pertinent pour les rodenticides.
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: adultes Nom scientifique: <i>Mus musculus</i> Nom commun: autre: Souris domestique Stade de développement: juvéniles Nom scientifique: <i>Rattus norvegicus</i>

	<p>Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus norvegicus Nom commun: autre: Rat brun Stade de développement: juvéniles</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: adultes</p> <p>Nom scientifique: Rattus rattus Nom commun: autre: Rat noir Stade de développement: juvéniles</p>
Domaine(s) d'utilisation	<p>utilisation en extérieur</p> <p>extérieur autour de bâtiments</p>
Méthode(s) d'application	<p>Méthode d'application: Application des appâts</p> <p>Description détaillée: Appât prêt à l'emploi à utiliser dans des postes d'appâtage sécurisés.</p>
Fréquence d'application et dose(s) à appliquer	<p>Taux d'application: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage.</p> <p>Dilution (%): 0</p> <p>Nombre et fréquence des applications: Rats : Jusqu'à 200 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation. Souris : Jusqu'à 50 g d'appâts par point d'appâtage, tous les 10 mètres, réduire à 5 mètres dans les zones à forte infestation.</p>
Catégorie(s) d'utilisateurs	professionnels
Dimensions et matériaux d'emballage	<p><i>Conditionnement minimum de 3 kg.</i></p> <p>°Tubes ou cartouches blanches en HDPE de 300g dans des cartons de 5 kg à 10 kg. °Tubes ou cartouches blanches en HDPE de 400g dans des cartons de 5 kg à 10 kg.</p>

4.4.1. Consignes d'utilisation spécifiques

- Protéger l'appât des conditions atmosphériques (par exemple, de la pluie, de la neige, etc.). Placer les postes d'appâtage dans des endroits qui ne risquent pas d'être inondés.
- Les stations d'appâtage doivent être inspectées au début du traitement [pour les souris - au minimum tous les 2 à 3 jours] [pour les rats - au minimum tous les 5 à 7 jours], puis au moins une fois par semaine par la suite, dans le but de vérifier si l'appât est accepté et si les postes d'appâtage ne sont pas altérés et de retirer les cadavres de rongeurs. Recharger le poste d'appâtage si besoin.
- Remplacer tout appât dans un poste qui a été altéré par l'eau ou contaminé par des saletés.

4.4.2. Mesures de gestion des risques spécifiques

- Ne placer pas directement ce produit dans les terriers.

4.4.3. Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Lorsque des postes d'appâtage sont placés à proximité d'eaux de surface (par exemple, de rivières, d'étangs, de cours d'eau, de digues ou de canaux d'irrigation) ou de systèmes d'évacuation des eaux, assurez-vous que l'appât n'entre pas en contact avec l'eau.

4.4.4. Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir section 5.4.

4.4.5. Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir section 5.5.

Chapitre 5. CONDITIONS GÉNÉRALES D'UTILISATION¹

5.1. Consignes d'utilisation

Utilisateurs professionnels et utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées :

- Lire et respecter les informations sur le produit ainsi que toutes les informations qui accompagnent le produit ou celles fournies sur le point de vente avant de l'utiliser.
- Avant de placer un appât, faire un diagnostic préalable et une évaluation sur site de la zone infestée pour identifier les espèces de rongeurs, leurs lieux d'activité et déterminer la cause probable ainsi que l'ampleur de l'infestation.
- Retirer toute nourriture facilement accessible pour les rongeurs (par exemple, des céréales éparpillées ou des déchets alimentaires). Par ailleurs, ne pas nettoyer la zone infestée juste avant le traitement car cela ne fait que perturber la population des rongeurs et rend l'acceptation de l'appât plus difficile.
- Le produit ne doit être utilisé que dans le cadre d'un système de lutte intégrée incluant notamment des mesures d'hygiène et, si possible, des méthodes physiques de contrôle.
- Le produit doit être placé à proximité immédiate des endroits où une activité de rongeurs a été observée (par exemple, parcours, sites de nidification, parcs d'engraissement, trous, terriers, etc.).
- Les postes d'appâtage doivent, si possible, être fixés au sol ou à d'autres structures.
- Les postes d'appâtage doivent être clairement étiquetés pour indiquer qu'ils contiennent des rodenticides et qu'ils ne doivent être ni déplacés ni ouverts.
- L'appât doit être sécurisé de façon qu'il ne puisse pas être traîné à l'extérieur du poste d'appâtage.
- Placer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques, animaux d'élevage et autres animaux non ciblés.
- Placer le produit à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux, ainsi que des ustensiles ou des surfaces entrant en contact avec ces derniers.
- Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques pendant la phase de manipulation du produit (EN374).
- Ne pas manger, boire, ni fumer lors de l'utilisation du produit. Se laver les mains et toute zone de la peau directement exposée après avoir utilisé le produit.
- L'utilisateur détermine lui-même la fréquence des inspections de la zone traitée, à la lumière des résultats de l'étude réalisée au début du traitement. Cette fréquence doit être compatible avec les recommandations contenues dans le code de bonnes pratiques applicable.
- Si la consommation de l'appât est faible par rapport à l'étendue apparente de l'infestation, envisager de placer des postes d'appâtage à d'autres endroits et d'opter pour une autre formulation d'appât.
- Si, après une période de traitement de 35 jours, les appâts continuent d'être consommés et qu'aucune réduction de l'activité des rongeurs n'est observée, il convient d'en déterminer la cause probable. Si d'autres éléments ont été exclus, il est probable que vous ayez affaire à des rongeurs résistants: dans ce cas, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, le cas échéant, ou d'un rodenticide anticoagulant plus puissant. Envisager également l'utilisation de pièges à titre de mesure de contrôle alternative.
- Pour les appâts en pâte : utiliser une spatule pour la post-application (nettoyage/élimination) des appâts.

Utilisateurs professionnels :

- Envisagez des mesures de contrôle préventif (boucher les trous, éliminer la nourriture potentielle autant que possible) pour améliorer l'absorption du produit et réduire la probabilité de réinvasion.
- Lorsque le produit est utilisé dans des lieux publics, les zones traitées doivent être signalées pendant la période de traitement et une notice expliquant le risque d'intoxication primaire ou secondaire par l'anticoagulant et indiquant les premières mesures à prendre en cas d'intoxication doit être mise à disposition avec les appâts.
- Retirez les appâts restants ou les points d'appât à la fin de la période de traitement.

5.2. Mesures de gestion des risques

Utilisateurs professionnels ayant des compétences avancées démontrées :

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.
- Ne pas utiliser dans des zones où l'on peut suspecter une résistance à la substance active.
- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

¹Les instructions d'utilisation, les mesures d'atténuation des risques et les autres modes d'emploi de la présente section sont valables pour toutes les utilisations autorisées.

- Ne pas alterner l'utilisation de différents anticoagulants d'efficacité comparable ou inférieure aux fins de la gestion de la résistance. Pour une utilisation alternée, envisager l'utilisation d'un rodenticide non anticoagulant, si disponible, ou d'un anticoagulant plus puissant.

- Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la législation nationale.

Utilisateurs professionnels :

- Si possible, avant tout traitement, informer les passants éventuels de la campagne de dératisation.

- Pour réduire le risque d'empoisonnement secondaire, recherchez et retirez les rongeurs morts à intervalles fréquents pendant le traitement (par exemple, au moins deux fois par semaine).

- Les produits ne doivent pas être utilisés au-delà de 35 jours sans évaluation du statut de l'infestation et de l'efficacité du traitement.

- Ne pas utiliser d'appâts contenant des substances actives anticoagulantes comme appâts permanents pour la prévention de l'infestation par les rongeurs ou la surveillance des activités des rongeurs.

- L'information sur le produit (c'est-à-dire l'étiquette et/ou la notice) doit clairement indiquer que : le produit ne doit pas être fourni au grand public (par exemple "réservé aux professionnels") ; le produit doit être utilisé dans des points d'appât inviolables adéquats (par exemple "utiliser uniquement dans des points d'appât inviolables") ; les utilisateurs doivent étiqueter correctement les points d'appât avec les informations visées à la section 5.3 du RCP (par exemple "étiqueter les points d'appât conformément aux recommandations du produit").

- L'utilisation de ce produit devrait permettre d'éliminer les rongeurs sous 35 jours. Les informations sur le produit (c'est-à-dire, l'étiquette et/ou la notice) doivent recommander de façon claire qu'en cas de soupçon d'inefficacité à la fin du traitement (en d'autres termes, si l'activité des rongeurs continue d'être observée), l'utilisateur doit demander conseil au fournisseur du produit ou contacter un service de contrôle des organismes nuisibles. Ne pas laver à l'eau les postes d'appâtage ou les ustensiles utilisés dans les postes d'appâtage couverts et protégés, entre les applications.

- Éliminer les cadavres des rongeurs conformément à la législation nationale.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

- Ce produit contient une substance anticoagulante. En cas d'ingestion, parmi les symptômes pouvant apparaître, parfois avec un certain retard, figurent des saignements de nez et des saignements gingivaux. Dans certains cas graves, des contusions et la présence de sang dans les selles ou les urines peuvent être observées.

- Antidote: Administration de vitamine K1 par du personnel médical/vétérinaire uniquement.

- En cas:

- d'exposition cutanée, nettoyer la peau à l'eau puis à l'eau savonneuse;

- d'exposition oculaire, rincer les yeux avec une solution de rinçage oculaire ou de l'eau et garder les paupières ouvertes pendant au moins 10 minutes;

- d'exposition orale, rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne jamais rien administrer par voie orale à une personne inconsciente. Ne pas provoquer de vomissement. En cas d'ingestion, consultez immédiatement un médecin et présentez-lui le contenant du produit ou l'étiquette. Contacter un vétérinaire en cas d'ingestion par un animal domestique.

- Chaque poste d'appâtage doit être muni d'une étiquette mentionnant les informations suivantes: «ne pas déplacer ni ouvrir»; «contient un rodenticide»; «nom du produit ou numéro d'autorisation»; «substance(s) active(s)» et «en cas d'incident, contacter un centre antipoison (Tél. : +352 8002 5500)».

- Dangereux pour la faune.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

- Une fois le traitement terminé, mettre au rebut l'appât qui n'a pas été mangé ainsi que l'emballage, conformément à la réglementation locale. [L'emballage et les restes (consommés ou non) de rodenticides sont considérés comme des déchets dangereux. L'enlèvement et la destruction doivent être effectués par une entreprise spécialisée ou agréée.]

- Le port de gants est conseillé.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

- Conserver le produit dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé et à l'abri de toute exposition directe au soleil.

- Entreposer le produit hors de la portée des enfants, oiseaux, animaux domestiques et animaux d'élevage.

- Durée de conservation: 24 mois

Chapitre 6. AUTRES INFORMATIONS

- En raison de leur mode d'action retardé, les rodenticides anticoagulants agissent entre 4 et 10 jours après consommation de l'appât.
- Les rongeurs peuvent être porteurs de maladies. Ne pas toucher les cadavres de rongeurs à mains nues; porter des gants ou utiliser des instruments tels que des pinces pour les éliminer.
- Ce produit contient un agent amérissant et un colorant.